

Vous désirez **célébrer le baptême de votre enfant** dans la Haute-Vallée de l'Aude. La paroisse Notre-Dame des Monts est heureuse de vous y accueillir.

Présenter son enfant au baptême, c'est **faire pour lui un choix pour la vie**. Vous vous engagez ainsi à l'éduquer dans la foi des chrétiens dès son plus jeune âge et, quand il sera en âge scolaire, à l'inscrire au catéchisme. Le parrain et la marraine, qui doivent être baptisés, s'engagent à vous accompagner dans cette tâche.

Une **préparation** est nécessaire, pas seulement pour organiser une cérémonie, mais surtout pour vous aider à réfléchir à cet engagement en lien avec ce que propose et demande l'Eglise. Vous serez conviés à diverses rencontres.

**Les baptêmes ont lieu d'ordinaire** soit à l'occasion d'une messe dominicale (samedi soir ou dimanche matin) dans le lieu où celle-ci est célébrée, soit le samedi à Quillan ou Espéraza (en fin de matinée ou dans l'après-midi). Des raisons sentimentales vous attachent peut-être à une église chère à vos souvenirs et à votre famille. Hélas le nombre de prêtres ne permet plus comme autrefois d'assurer pour les baptêmes une présence dans chaque église de la paroisse de la Haute-Vallée qui regroupe 75 communes.

**Pour les parents qui résident hors du territoire de la paroisse**, il est nécessaire de prendre contact le plus rapidement possible avec le curé de la paroisse dont dépend leur domicile, à la fois pour lui demander un **certificat qui autorise à célébrer le baptême hors de leur paroisse** ainsi que pour effectuer **la préparation du baptême sur leur lieu de résidence**.

**Ces deux documents (autorisation et certificat attestant la préparation) sont absolument nécessaires pour célébrer le baptême et devront être impérativement envoyés par mail ou voie postale à la paroisse ND des Monts au moins un mois avant la date prévue pour la célébration.**

L'Eglise ne reçoit aucune subvention pour assurer son fonctionnement et vit du don des Catholiques (lors des célébrations ; Denier de l'Eglise). Toute célébration comporte des frais et la paroisse ne peut compter que sur votre participation. Son montant est laissé à votre appréciation : comme repère, l'**offrande conseillée** est d'au moins 30 euros (chèque à libeller à l'ordre de la paroisse).

Merci d'avoir lu avec attention ce document. Avec l'expression de mon dévouement,  
P. Gilles Séménou, curé de la paroisse